

Qui veut gagner des millions (de parafoudres radioactifs) ?

Si France Telecom joue la carte du « développement durable » en recyclant les téléphones mobiles le jour de la Terre et en le faisant savoir, en revanche elle se montre d'une discrétion exemplaire dans une affaire qui intéresse la santé publique et n'a rien à voir avec l'auto-promotion publicitaire : celle des parafoudres radioactifs.

DE QUOI PARLE-T-ON LÀ ? De ce continent invisible que représentent les cancers professionnels, territoire que l'action syndicale arrive ici ou là à faire émerger dans le cadre des CHSCT.

En 2008, des techniciens de l'entreprise apprennent avec surprise que bon nombre de ces appareils utilisés pour protéger les réseaux des surtensions sont radioactifs. Leur surprise fait bientôt place à l'effarement quand ils retrouvent la date d'interdiction de ces dispositifs : 1978, puis à l'indignation devant l'évaluation de leur nombre dans une étude diligentée par la Direction en 2002 : entre 700 000 et un million. Un chiffre dont tout laisse à penser qu'il est sous-estimé de manière grossière.

Que s'est-il passé après 1978 ? Rien ou pas grand chose. Pas de plan de retrait systématique car, pour les grosses têtes de l'entreprise, le problème n'existe pas. Pas d'information des

AU MENU : radium 226, tritium et thorium 232

salariés qui continuent à remplacer les parafoudres en les mettant dans leur

bouche ou dans leur poche pour avoir les mains libres et à respirer une bouffée de gaz radioactifs quand l'ampoule en verre se casse pendant l'intervention, ce qui est fréquent. Au menu : radium 226, tritium et thorium 232.

Peu satisfait de l'ingestion à répétition de ce cocktail, le CHSCT de la Région Auvergne fait jouer en février 2009 son droit à l'expertise afin d'en savoir plus sur les conséquences sanitaires de cette exposition. Dans le même temps, la CGT sollicite la CRII-RAD : en février dernier, elle confirme que la manipulation de ces parafoudres présente bien un risque radioactif. La première expertise, elle, met en évidence l'activité de maintenance sur les lignes comme cause principale de la contamination.

Ces deux expertises ont fini par faire lever un sourcil à la direction qui leur oppose un rapport de l'IRSN commandé en avril 2009. On y apprend que l'utilisation des parasurtenseurs a été « découverte » en 1998 et que des personnels les ont manipulés... Incroyable !

On y apprend aussi, mais ça on pouvait s'en douter, que le risque

QUESTION : faut-il protéger le matériel ou les hommes ?

est quasi inexistant. Quant aux dix cas de cancer relevés à Riom

ès Montagnes chez les salariés, à la retraite ou pas, on suppose que la Direction va avoir du mal à reconnaître qu'ils peuvent être liés à l'activité de travail. Pas de danger, donc pas de conséquence...

Mais au fait où sont passés ces fameux parafoudres ? Une bonne partie a vraisemblablement atterri dans les décharges publiques, une autre est encore en place sans que les sous-traitants qui interviennent en soient informés. L'ANDRA, pour sa part, en a bravement récupéré quelques milliers à la suite d'un accord passé avec la Direction en 2009, 31 ans après l'interdiction !